

Le **PLAN LOCAL d'URBANISME** de




Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de la commune de SEZANNE en date du : **3 novembre 2016** approuvant la révision du PLU.
Le Maire, Sacha HEWAK :



document **4d**
1/7500e

REGLEMENT GRAPHIQUE



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° d'opération	Destination	Collectivité bénéficiaire
1	Elargissement de la ruelle des Nonettes Nouvelle emprise 9 mètres	Ville de Sézanne
2	Elargissement de la sente rurale dite des "Clos" Nouvelle emprise 9 mètres	Ville de Sézanne
3	Désaffectation de la zone 2ALD au lieu-dit "les Raimbaults"	Ville de Sézanne
4	Elargissement du chemin du Petit Etang Nouvelle emprise 9 mètres	Ville de Sézanne
5	Doublage de la RN 4	Etat

Éléments protégés au titre de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'Urbanisme

Espace d'Intérêt Paysager

- Ensemble naturel à protéger
- Alignement d'arbres à protéger
- Cône de vue à protéger

Éléments de patrimoine

- Ensemble d'éléments bâtis
- Élément bâti

